

La démarche de concertation

Ether Energy a lancé au printemps 2024 une **concertation volontaire** pour associer habitants et élus dès le début du projet agrivoltaïque. Après une étude des perceptions locales, une démarche adaptée au territoire a été définie **par le consortium d'agriculteurs concernés par le projet, Ether Energy et Demopolis Concertation**, agence spécialisée dans la concertation et la communication publique. Ainsi, de l'information régulière (lettres d'information, porte-à-porte) et des temps d'échanges (forums, ateliers) vous seront proposés pendant toute la durée du développement du projet.

Quelques mots sur l'étude des perceptions

L'étude des perceptions et le diagnostic territorial ont permis de **mieux comprendre le territoire, ses acteurs et leurs points de vue sur le projet agrivoltaïque**. Pendant plusieurs mois, les équipes de Demopolis Concertation se sont entretenus avec des habitants et acteurs locaux à travers du porte-à-porte et des entretiens.

Cette démarche a mis en lumière les attentes, les envies et les questionnements exprimés localement. Ces éléments servent aujourd'hui à construire une **démarche de concertation adaptée au contexte du territoire, pour que chacun puisse s'informer, donner son avis et contribuer à la réflexion autour du projet**.



Maxence LOGEAIS
Consultante - Demopolis Concertation
maxence.logeais@demopolis-concertation.fr
06 86 00 52 70

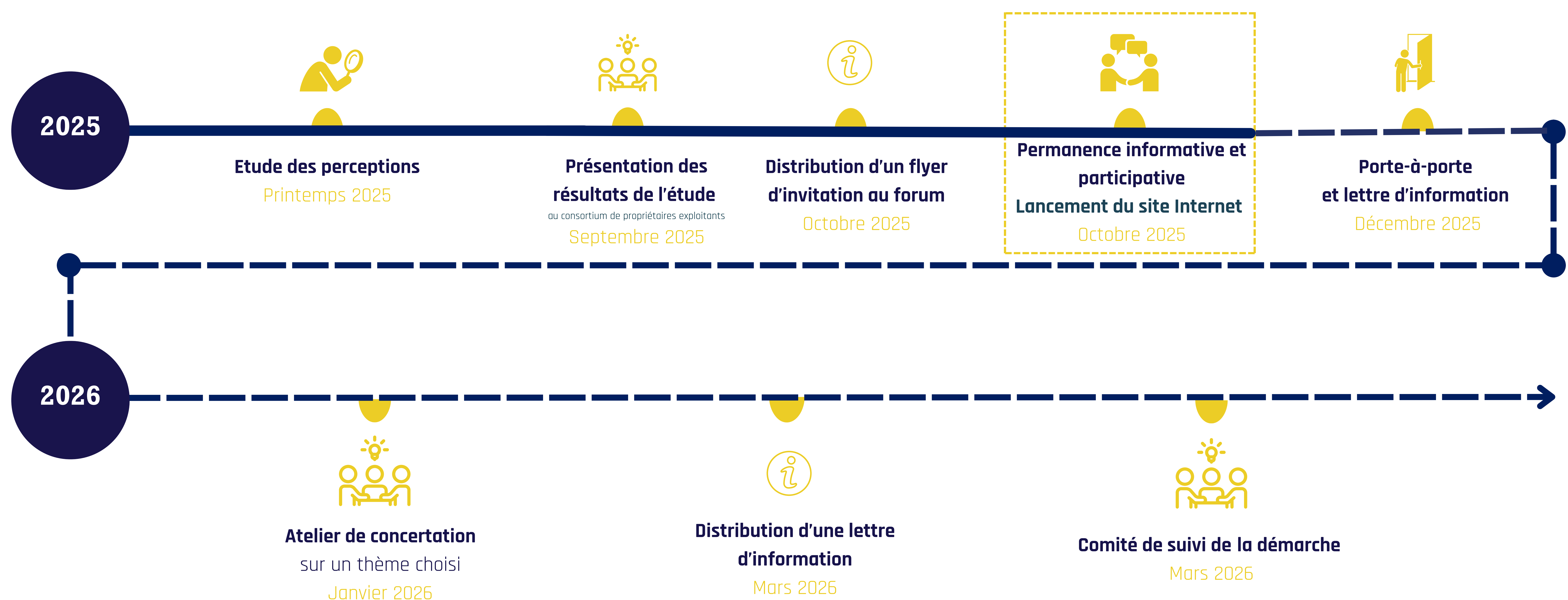


Romane VALIGNAT
Consultante - Demopolis Concertation
romane.valignat@demopolis-concertation.fr
07 85 63 85 66

Qui est **demopolis** ? concertation

Agence spécialisée en concertation, Demopolis Concertation accompagne des projets d'énergies renouvelables et d'aménagement du territoire. Une équipe dédiée agit aux côtés d'Ether Energy pour le projet agrivoltaïque du Grand Douaire.

Le calendrier de la concertation



Toutes les informations sont à retrouver sur le site Internet du projet



www.agrivoltaique-grand-douaire.fr



L'agrivoltaïsme : la réglementation

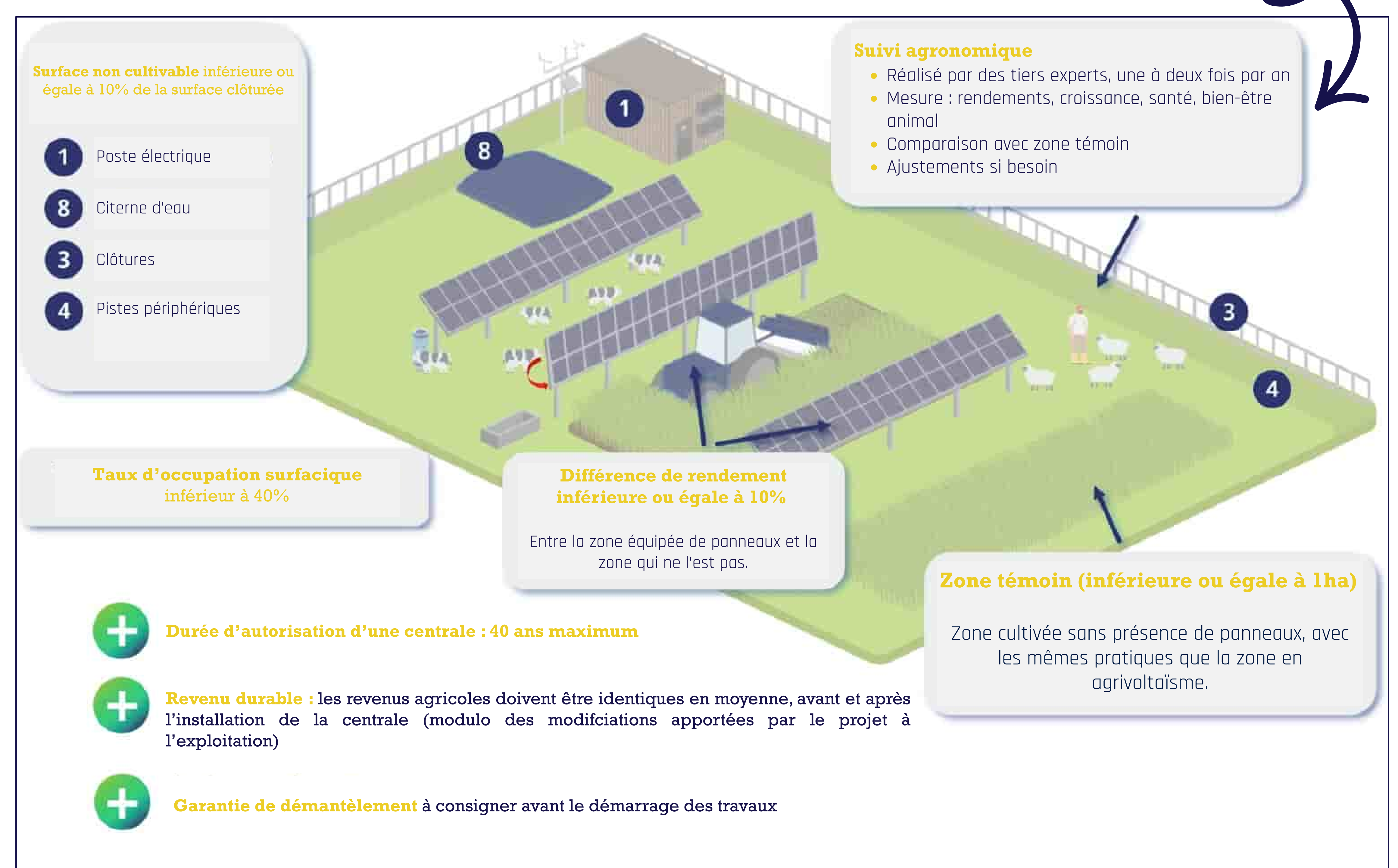
Que dit la loi ?

« Une installation agrivoltaïque est une installation de **production d'électricité** utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés **sur une parcelle agricole** où ils **contribuent durablement** à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole. » - Loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

L'installation doit apporter un service à l'activité agricole :

- Amélioration du potentiel agronomique
- Adaptation au changement climatique
- Protection contre les aléas
- Amélioration du bien-être animal

Pour mieux comprendre l'agrivoltaïsme, c'est par ici !



L'étude préalable agricole

L'étude d'impact agricole est une démarche favorisant la **prise en compte des enjeux agricoles** dans le projet agrivoltaïque.

Cette étude comprend une analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire, l'étude des effets du projet sur celle-ci et les mesures envisagées pour réduire et compenser les éventuels impacts. Si nécessaire, elle inclut également des **mesures de compensation collectives** pour consolider l'activité économique du territoire.

Le dossier technique agricole

Le dossier technique agricole démontre la compatibilité et les bénéfices entre production agricole et énergétique. Il inclut :

- Une **modélisation des impacts de la structure** sur les cultures : étude des effets de l'ombre, du microclimat et des panneaux sur la croissance des cultures
- Une **stratégie de pilotage des panneaux** : description de l'inclinaison ou d'orientation des panneaux pour optimiser la lumière et l'ombrage selon les cycles agricoles.
- Une **étude de synergie agricole** : étude des services apportés par l'installation aux cultures : amélioration du potentiel et de l'impact agronomique, protection contre les aléas, adaptation au changement climatique...

Et après ?

Le recyclage des panneaux photovoltaïques

Les structures des panneaux sont légères et en acier, aucun béton n'est coulé dans le sol, ce qui facilite leur retrait et la remise en état du site à la fin de la durée de vie du parc.

Mais les panneaux photovoltaïques ne sont pas jetés !

Près de 95 % des matériaux d'un panneau solaire peuvent être recyclés, notamment le verre, l'aluminium, le silicium et certains métaux précieux.

En France, la filière est encadrée : l'éco-organisme

Soren est agréé par les pouvoirs publics pour organiser la collecte et le recyclage des panneaux photovoltaïques usagés.



Toutes les informations sont à retrouver sur le site Internet du projet



www.agrivoltaique-grand-douaire.fr

Les raisons du projet du Grand Douaire



Les besoins initiaux

En 2023, plusieurs agriculteurs du Grand Douaire ont été approchés par des développeurs pour installer un projet agrivoltaïque sur cette zone. Les agriculteurs étant alors insatisfaits de ces propositions, **notamment sur le sérieux du projet en matière agricole**, ils se sont regroupés en consortium afin de choisir un développeur qui corresponde davantage à leurs besoins : une vraie connaissance du monde agricole et de ses enjeux actuels. L'entreprise Ether Energy a été choisie pour ces raisons.



Arthur del Marmol
Chargé d'action territoriale
arthur@etherenergy.eu



Thibault Hochart
Développeur de projets territoriaux
thibault@etherenergy.eu

Quelques mots sur EtherEnergy

Fondée en 2020 par 3 entrepreneurs passionnés, Ether Energy est une société franco-belge qui a pour vocation d'accélérer la transition agricole et énergétique en Europe. Notre mission est de faire de l'énergie solaire un levier utile et vertueux pour les acteurs agricoles afin de les aider dans les défis qu'ils rencontrent. **Chaque projet s'inscrit pleinement dans la transition écologique et contribue à renforcer l'indépendance du pays sur le plan énergétique et agricole.** Notre approche est centrée sur les besoins de toutes les parties prenantes (exploitants, propriétaires, communes, riverains concernés,...) afin de développer de A à Z un projet durable et équilibré.

**Vous avez des questions ?
Contactez-nous !**

**Toutes les informations sont à
retrouver sur le site Internet du projet**



www.agrivoltaique-grand-douaire.fr

Les enjeux agricoles locaux : pourquoi un projet au Grand Douaire ?

Une profession agricole en difficultés

Le monde agricole traverse une **période de grande fragilité**. Les exploitants doivent faire face à des **aléas climatiques de plus en plus violents et rapprochés** : sécheresses, gels tardifs, trombes d'eau qui détruisent les cultures, comme en 2021. Ces phénomènes entraînent une baisse de la production laitière, une diminution de la croissance des animaux et une rareté des stocks fourragers.

Le territoire du Grand Douaire n'échappe pas aux conséquences directes du dérèglement climatique. Les sécheresses successives de ces dernières années ont eu un impact notable : la pousse de l'herbe s'est fortement réduite, entraînant moins de lait produit, des croissances animales ralenties et une baisse importante des stocks fourragers. Les éleveurs ont souvent dû nourrir plus tôt leurs troupeaux, grevant les réserves d'hiver et augmentant les coûts d'alimentation. **Cette fragilité met en évidence la dépendance de l'élevage aux conditions climatiques et la nécessité d'adapter les pratiques pour préserver la production et le bien-être animal.**

Un contexte national et européen sous tension

À ces difficultés s'ajoutent des tensions économiques et géopolitiques : les marchés des céréales et des pommes de terre s'effondrent, les accords de libre-échange inquiètent les éleveurs, et les crises sanitaires se multiplient avec parfois l'abattage total d'un troupeau dès le premier cas détecté. Dans ce contexte, beaucoup d'agriculteurs se disent inquiets pour l'avenir de leur métier. Tous rappellent pourtant la même conviction : **le rôle premier de leur métier reste de nourrir les hommes.**

Les réponses apportées par le projet agrivoltaïque

Sur le site du Grand Douaire (une clairière défrichée il y a plus de 300 ans, à l'écart des habitations et entourée de bois), l'installation de panneaux solaires permettrait de protéger les animaux et les prairies contre les extrêmes climatiques : ombre lors des fortes chaleurs, abri contre les pluies intenses, et maintien d'une herbe verte et irriguée grâce à un système de goutte-à-goutte.

Cette solution offrirait aux éleveurs la possibilité de poursuivre le pâturage toute l'année, de retrouver une autonomie fourragère et d'améliorer le bien-être des troupeaux, tout en limitant les pertes économiques liées aux sécheresses répétées.

Le projet ne cherche pas à sauver une exploitation en difficulté, mais à **consolider une activité agricole qui tient encore, malgré les chocs climatiques et économiques**. Il s'agit d'un outil d'adaptation, permettant de maintenir la vocation nourricière des terres tout en apportant une réponse locale aux enjeux du climat et de l'énergie.

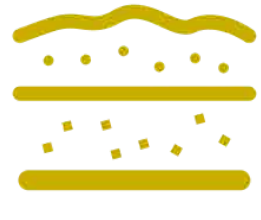


Les études menées sur le projet du Grand Douaire

Dans le cadre du dépôt de la demande de permis de construire pour un projet agrivoltaïque, des **études préalables** sont réalisées pour garantir la conformité réglementaire et la prise en compte des enjeux environnementaux, paysagers et agricoles. Elles sont confiées à des bureaux spécialisés indépendants puis examinées attentivement par les différents acteurs impliqués dans l'instruction de la demande de permis (DDT, Autorité Environnementale, CDPENAF). Ci-dessous, une **description plus détaillée de ces études**.

L'étude d'impact environnemental

L'étude d'impact analyse les **effets potentiels du projet sur l'environnement physique de la zone** de projet et comporte une analyse détaillée de toutes les composantes du territoire :

-  **Faune et flore** : évaluation des espèces présentes, notamment protégées.
-  **Sol** : impact sur la qualité des sols et l'érosion.
-  **Eau** : effet sur les ressources en eau, y compris les nappes phréatiques, les rivières, les zones humides.
-  **Paysage** : intégration visuelle du projet dans le paysage local.
-  **Bruit et nuisances** : analyse des nuisances sonores.
-  **Impacts cumulés** : prise en compte des effets cumulés avec d'autres projets dans la zone.

Les premiers résultats d'études au Grand Douaire !



HABITAT ET ESPÈCE FLORISTIQUE HYGROPHILE

Elle vise à repérer la présence de **milieux humides** (prairies, mares, fossés...) et des **plantes caractéristiques** de ces zones. Elle permet d'évaluer leur intérêt écologique et leur fonction hydrologique, pour éviter ou de limiter les impacts du projet sur ces milieux sensibles.

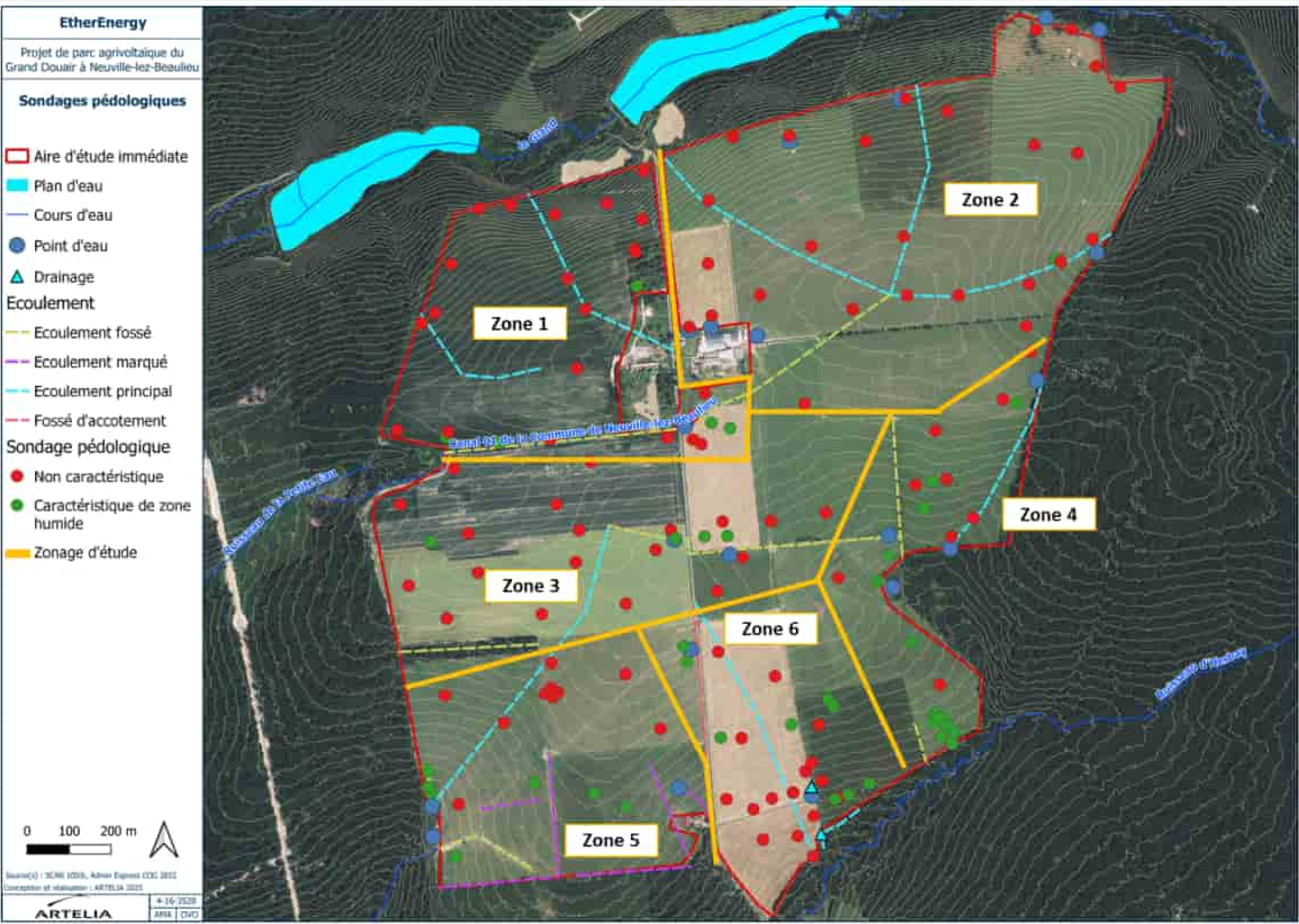
La séquence ERC (éviter, réduire, compenser)

La **séquence ERC** consiste à éviter autant que possible les impacts négatifs du projet en adaptant son implantation et sa conception. Si certains impacts ne peuvent être évités, des mesures de réduction sont mises en place pour en limiter l'ampleur. Enfin, des actions de compensation sont prévues pour contrebalancer les impacts résiduels sur l'environnement.

Toutes les informations sont à retrouver sur le site Internet du projet



www.agrivoltaique-grand-douaire.fr



SONDAGES PÉDOLOGIQUES

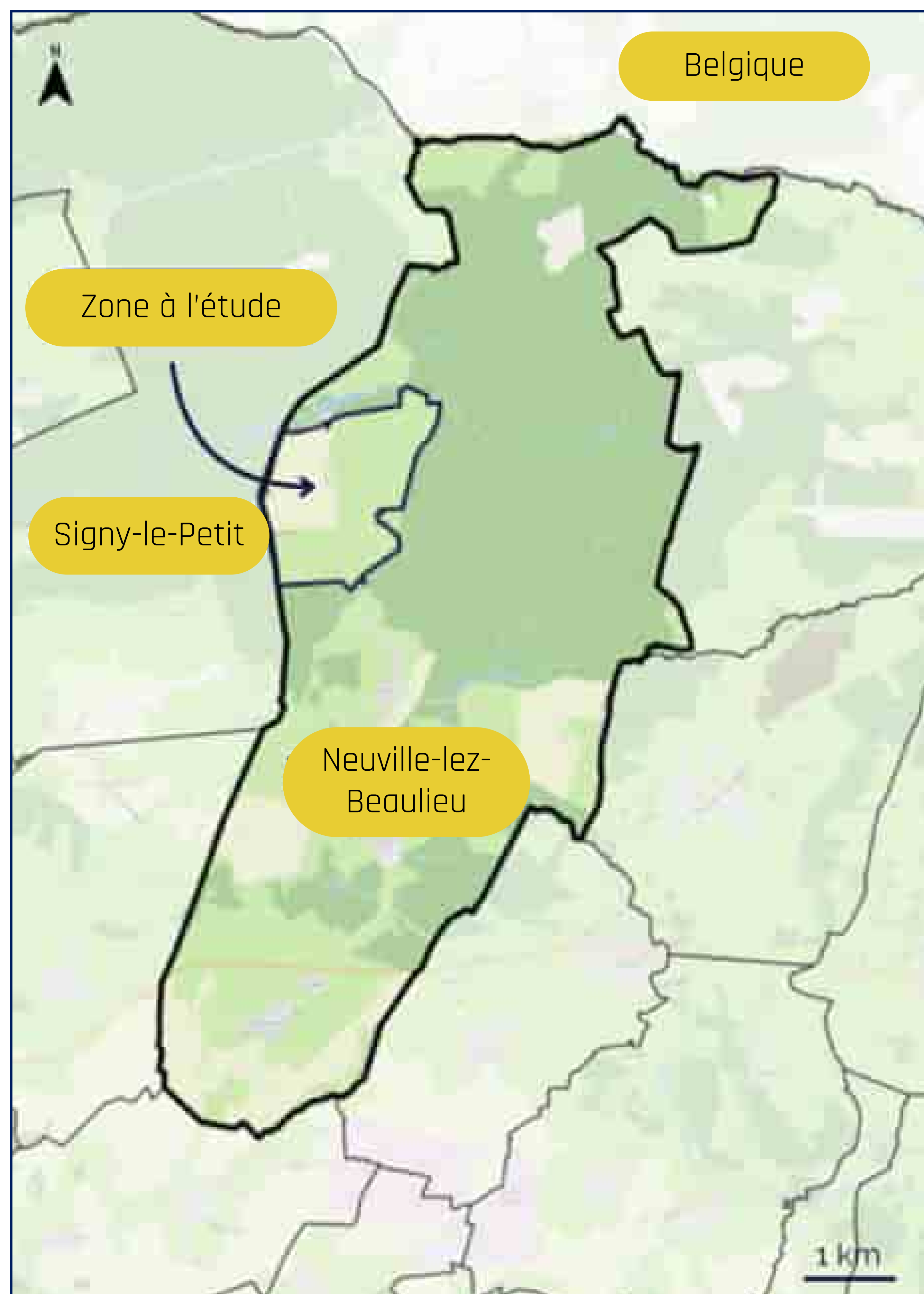
Ils consistent à **étudier le sol du site**. Ils en analysent la composition, la profondeur et la capacité agronomique. Ces informations servent à choisir les bonnes installations et à s'assurer que le projet respecte la qualité des terres et le fonctionnement naturel du sol.

Le projet agrivoltaïque du Grand Douaire

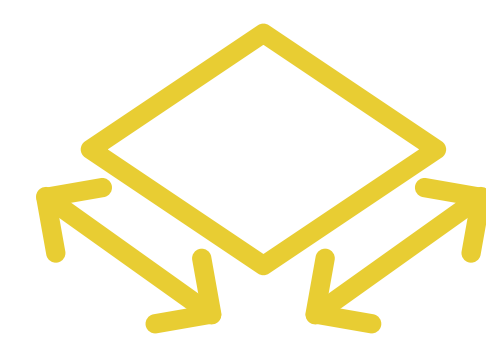


Depuis 2023, les agriculteurs exploitants réfléchissent avec Ether Energy aux caractéristiques du futur projet agrivoltaïque sur la commune de Neuville-lez-Beaulieu, au Grand Douaire. Les parties prenantes souhaitent construire un projet valorisant pour les habitants et la commune. La zone étudiée pour le projet est située dans une grande clairière agricole, à deux pas de la Belgique. Le choix d'Ether Energy, société belge à l'origine, et portant une forte expertise agricole, complémentaire au développement de projets agrivoltaïques, répond donc aux enjeux du projet.

La zone d'étude



Les chiffres clés



250 hectares

de zone à l'étude

Dont au maximum 40% seront recouverts de panneaux.



4 types d'activités agricoles

Une exploitation de bovins et d'ovins, une exploitation en grandes cultures et en élevage, une exploitation en grandes cultures et une exploitation en bovin laitier



22 personnes impliquées

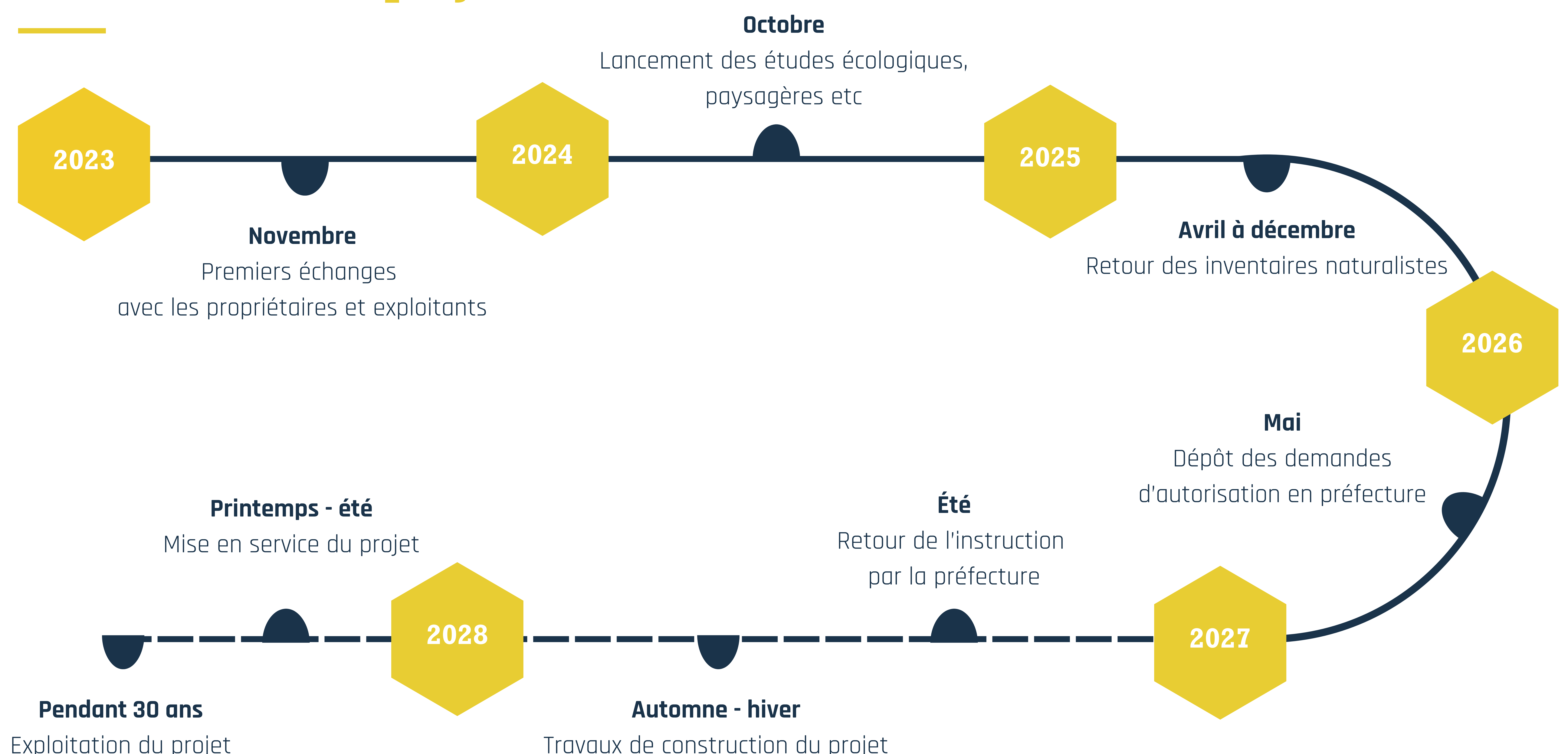
exploitants agricoles (6) et propriétaires (16)



Mai 2026

Dépôt prévu

Le calendrier du projet



Les bénéfices locaux du projet

Les retombées locales

Pour les habitants



- La participation à la concertation du territoire autour de ce projet : découvrir un nouveau type d'énergie, s'impliquer dans les projets locaux.
- L'accès à une énergie décarbonée et renouvelable. Les bénéfices liés aux mesures d'accompagnement du projet agrivoltaïque.

Pour les agriculteurs



- La participation aux objectifs de décarbonation de l'énergie.
- L'accompagnement à l'adaptation des pratiques agricoles face aux dérèglements climatiques (fortes pluies, fortes chaleurs...).
- Le maintien de leurs activités via des revenus stables et l'amélioration de certains équipements.

Pour la commune



- La participation active à la transition énergétique et aux objectifs de décarbonation de l'énergie.
- Le maintien d'activités agricoles, et la mobilisation de nouvelles activités (phase travaux, maintenance).
- La création d'un véritable projet de territoire autour de ce projet.
- Des retombées fiscales fixes pendant toute la durée d'exploitation du projet.

Pour la Communauté de communes



- Des retombées fiscales fixes pendant toute la durée d'exploitation du projet.
- Un projet d'énergie renouvelable qui vient répondre aux enjeux de transition énergétique pour le territoire.

Toutes les informations sont à retrouver sur le site Internet du projet



www.agrivoltaique-grand-douaire.fr

Les mesures d'accompagnement

Ces mesures visent à accompagner l'insertion du projet dans le territoire considéré, en apportant un soutien financier à des actions identifiées dans le cadre de plans de biodiversité, de sensibilisation du public à la protection de l'environnement, de transition énergétique ou d'amélioration du cadre de vie des habitants. **Notre objectif est de construire, avec vous, un véritable projet de territoire !**



Pour qui ?

Elles doivent être co-construites avec le territoire et pour le territoire. Dans le cadre du projet agrivoltaïque du Grand Douaire, celles-ci sont réalisées en concertation.



Quel est le cadre ?

Les mesures d'accompagnement sont liées au projet agrivoltaïque et sont encadrées par la législation.

Les thématiques peuvent être :

Préservation de la biodiversité

Réduction des émissions de GES liées au transport

Protection et valorisation des paysages

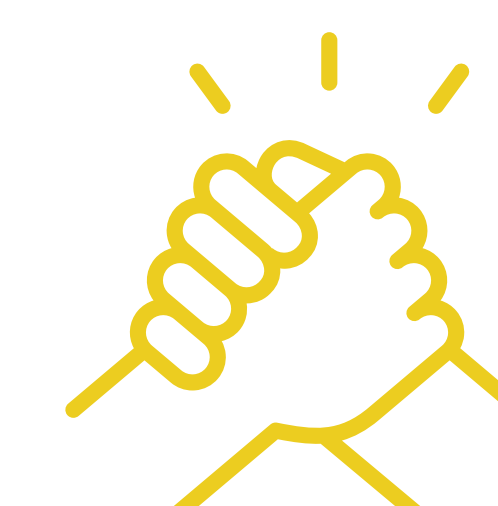
Sobriété et efficacité énergétique

Éducation et sensibilisation à l'environnement



Un projet de territoire

Un atout pour le développement local, co-construit avec les habitants et les élus.



Votre intérêt

Proposer des idées pour mettre en valeur la commune et sensibiliser à l'environnement.